



L'écrivain Édouard Louis, en janvier 2016 à Paris - JOEL SAGET/AFP

*Dans son livre Histoire de la violence (Seuil), paru en janvier 2016, Édouard Louis raconte avoir été violé un soir de Noël. Son agresseur présumé, mis en examen puis placé en détention provisoire pendant onze mois, vient de sortir de prison. Il clame son innocence. Enquête.*

**LOBS** **Violette Lazard** ·

Ce soir-là, la place de la République était vide et **Édouard Louis** légèrement euphorique après une soirée passée à Saint-Germain-des-Prés avec ses deux meilleurs amis. Ensemble, ils venaient de fêter Noël 2012. Eddy Bellegueule, qui n'est pas encore un écrivain reconnu et n'a pas adopté le patronyme d'Édouard Louis, croise **Reda**. Les deux hommes se plaisent. Reda drague Eddy. Et monte dans son petit appartement finir la nuit. Ce n'est qu'au petit matin que tout aurait dérapé. Enfin selon Eddy Bellegueule... Car Reda, lui, a une version diamétralement opposée du déroulement de la soirée.

\*

Pour l'écrivain, qui a minutieusement relaté tous les détails de cette courte nuit dans son deuxième roman, *Histoire de la violence* (Seuil), le cauchemar débute quand Reda tente de lui dérober sa tablette avant de partir. Édouard Louis s'en aperçoit. Fou de rage de se faire traiter de voleur, Reda serait alors devenu ultraviolent. Il aurait tenté d'étrangler Édouard Louis avec son écharpe, le menaçant avec une arme, puis l'aurait violé avant de quitter les lieux.

Le 25 décembre au soir, Édouard Louis porte plainte dans un commissariat parisien et les policiers viennent faire des prélèvements ADN dans son appartement. Ils permettront d'arrêter Reda quatre ans après les faits, en janvier 2016, alors que ce dernier est en garde à vue pour une affaire de shit. Mis en examen pour « viol avec menace ou usage d'une arme » et « vol », il vient d'effectuer presque un an de prison, en dépit de ses constantes dénégations.

\*

Cet Algérien de 31 ans, que nous avons pu rencontrer longuement, nie avoir violé l'écrivain. Il se souvient bien de cette nuit-là, reconnaît la tentative de vol de la tablette, mais jure n'avoir jamais été violent.

*Je n'ai jamais violé personne, répète Reda en boucle. Pourquoi il dit ça? Je veux qu'il vienne en face de moi, pour qu'on s'explique. Comment je me défends s'il ne vient pas? En confrontation il va craquer, il va dire la vérité.*

Sauf que l'écrivain de 24 ans ne s'est jamais rendu aux confrontations organisées dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour viol et vol au parquet de Paris. Aujourd'hui, Édouard Louis, la victime présumée, ne semble plus tout à fait en phase avec Édouard Louis, l'écrivain. Il a bien voulu détailler, au fil des interviews, les circonstances et le déroulement de cette nuit de violence, présentée comme réelle, vécue. Mais il ne veut plus aujourd'hui entendre parler d'un procès et de la justice.

*Je rêve qu'il n'y ait pas de procès, a ainsi déclaré Édouard Louis, dans le cadre d'une expertise psychologique menée fin octobre dans le cadre de l'enquête judiciaire. Je n'ai pas été bien pendant deux semaines, mais c'est tout. J'ai déménagé car je ne voulais pas le rencontrer mais c'est fini. Je n'ai plus de problème avec ça par contre je voudrais que ce soit fini.*

\*

Devant l'experte, Édouard Louis explique même avoir été forcé par ses amis à porter plainte... « Nous avons fait plusieurs fois l'amour. C'était très bien mais c'est quand j'ai vu qu'il avait ma tablette que ça a dégénéré. Ça suffit cette histoire, il faut que ça s'arrête, un non-lieu c'est le mieux », conclut-il. Alors pourquoi ce livre, pourquoi cette publicité autour de ce viol, demande la psychologue ? « Je sais, j'en ai trop parlé, je regrette. » Sauf qu'en droit français, ce n'est pas la victime présumée qui décide de mettre fin à une procédure judiciaire...

Pourquoi ce revirement ? *Histoire de la violence* est-il réellement autobiographique, « vrai », comme le présentait son auteur? Déjà, son premier opus, *En finir avec Eddy Bellegueule*, avait déclenché une polémique. Certains personnages du livre, qui narre son enfance en Picardie, son homosexualité incomprise, puis sa trajectoire de jeune Rastignac surdoué vers l'École normale supérieure et la sociologie, avaient remis en cause la véracité du récit...

\*

Au sujet du viol qu'il relate dans son second roman, Édouard Louis, contacté par « l'Obs », maintient sa version des faits en intégralité dans un long mail qu'il nous a fait parvenir. Mais il ajoute:

*Je souhaite que cette procédure s'arrête ou, en tout cas, de ne plus en faire partie.» L'écrivain dit avoir éprouvé, ces dernières semaines, la violence de la procédure judiciaire et des experts notamment psychologues (...) Les convocations permanentes, les examens médicaux humiliants, les lettres d'avocats m'empêchaient de dormir, de travailler, de vivre sereinement.*

L'écrivain, qui a par ailleurs pris position, publiquement, contre l'emprisonnement, se dit soulagé de la libération de Reda.

*Même si j'ai peur aujourd'hui, je suis content qu'il soit libéré car je ne supporte pas l'idée que mon histoire ait été utilisée pour enfermer quelqu'un.*

Édouard Louis annonce également qu'il ne se rendra pas au procès. Son avocat, **M<sup>e</sup> Emmanuel Pierrat**, n'a pas souhaité nous répondre, invoquant le secret de l'instruction.

*Toute victime a le droit d'être confrontée à celui qui l'accuse, argumente de son côté M<sup>e</sup> Marie Dosé, l'avocate de Reda. Aujourd'hui, Édouard Louis méprise une procédure judiciaire qu'il a lui-même enclenchée, quitte à renier ses prises de positions publiques. Nous voulons aujourd'hui un procès, un non-lieu motivé qui prouve l'innocence de mon client.*

\*

Pendant toute sa détention, Reda, lui, a cherché à comprendre les motivations de l'écrivain. Mais aujourd'hui, il n'a qu'une seule réponse à nous apporter: « *Je ne comprends rien.* » Les deux hommes se sont-ils disputés au petit matin? Édouard Louis a-t-il eu peur ?

*Jamais, je n'ai jamais crié, jure Reda. Et je n'ai jamais eu d'arme de ma vie...*

Dans son casier judiciaire, on ne trouve d'ailleurs nulle trace de condamnation pour violence. Né dans le nord-est de l'Algérie et arrivé en France illégalement en 2011, le jeune homme a en revanche été jugé quatre fois pour vol, et fait quelques séjours en prison. A l'époque où il croise la route d'Édouard Louis, il vivote de petits boulots, des chantiers à droite à gauche, et drague le soir à la sortie des boîtes gays du Marais. Combien d'hommes a-t-il ainsi rencontrés? « *Quatre ou cinq* », dit-il.

Au petit matin, quand les temps sont durs, il dérobe ce qu'il trouve. Un autre de ses amants a d'ailleurs porté plainte contre lui pour vol de portable. Mais n'a jamais évoqué le moindre viol.

*Le personnage du livre et Reda, le vrai, n'ont rien en commun, tranche Juan, l'actuel compagnon de Reda qui a lu le livre d'Édouard Louis pour y trouver des réponses. J'avais peur de retrouver des traits de son caractère, d'être déçu. Mais j'ai très vite été soulagé: par exemple, Édouard Louis raconte l'exil du père de Reda en France, sa vie dans les foyers d'immigrés. Tout cela est faux.*

\*

Comment la justice va-t-elle trancher entre ces deux versions, ces deux témoignages aussi crédibles que contradictoires? «*Dans les dossiers de viols, il y a toujours beaucoup de mots, de souffrance, mais peu de preuves. Et jamais de victimes parfaites*», rappelle une source judiciaire. Dans cette enquête, le spécialiste qui a expertisé les photos du corps d'Édouard Louis prises quelques heures après les faits conclut à l'existence d'un rapport sexuel non consenti, mais la psychologue chargée elle d'examiner l'écrivain prévient les magistrats: «*Il joue avec l'imaginaire au point de risquer de se perdre.*»

Les deux expertises sont contestées par les avocats des deux parties.

**Violette Lazard**

\*\*\*

### **- La réponse d'Édouard Louis -**

Dans le cadre de cette enquête, nous avons contacté Édouard Louis pour avoir sa version des faits. Voici l'intégralité de sa réponse.

*« J'ai appris aujourd'hui la remise en liberté de "Réda". J'ai reçu beaucoup de mails et d'appels de journalistes au sujet de la procédure et de ma défense. Voici ma position.*

*J'ai été l'objet d'un viol et d'une tentative de meurtre en décembre 2012 dans mon appartement vers la place de la République à Paris. Quelques mois après une procédure judiciaire a commencé. J'ai décidé immédiatement de me tenir le plus loin possible de cette procédure, j'ai demandé à mon avocat Emmanuel Pierrat de la faire cesser le plus rapidement possible.*

*J'ai pu éprouver ces dernières semaines la violence de la procédure judiciaire et des experts notamment psychologues, dans tous ses aspects, sur les accusés et les victimes. Les convocations permanentes, les examens médicaux humiliants, les lettres d'avocats m'empêchaient de dormir, de travailler, de vivre sereinement. C'est qu'une procédure comme celle-là vous fait souffrir une deuxième fois: après avoir souffert par le corps, lors de l'agression, il vous faut souffrir par les mots en racontant, en revenant encore et encore sur l'agression subie, et ce pour que la justice puisse utiliser ce que vous dites à des fins de répression. J'ai toujours éprouvé une profonde révolte pour la*

*prison et l'emprisonnement – un de mes cousins est mort à 30 ans en prison. Je souhaite que cette procédure s'arrête ou, en tout cas, de ne plus en faire partie. Je ne suis jamais allé aux confrontations, je n'irai pas au procès.*

*À la fin des années 1960 et au début des années 1970, La Ligue du droit des femmes proche de Simone de Beauvoir, tentait de concilier la nécessité d'une reconnaissance des violences faites aux femmes, la possibilité, plus généralement de pouvoir porter plainte, et la critique de la répression, de la Justice, de la prison. C'est dans cet héritage que s'inscrit mon attitude relative à cette procédure.*

*Même si j'ai peur aujourd'hui, je suis content qu'il soit libéré car je ne supporte pas l'idée que mon histoire ait été utilisée pour enfermer quelqu'un.»*

### **- Note de la rédaction -**

Pour bien comprendre cette réponse d'Édouard Louis, il faut rappeler quelques règles élémentaires concernant les procédures judiciaires. Après avoir porté plainte en décembre 2012, Édouard Louis est devenue partie au dossier. Une fois que l'enquête judiciaire est ouverte, une victime ne peut faire cesser la procédure, devenue une action publique engagée au nom de la société et visant à réprimer un trouble à l'ordre public.

M<sup>e</sup> Emmanuel Pierrat, avocat d'Édouard Louis (qui n'a pas répondu aux sollicitations de « l'Obs »), loin d'être en mesure de « faire cesser cette procédure », est donc intervenu auprès des magistrats. Il a par exemple contesté les conditions dans lesquelles la dernière expertise psychologique a été menée sur son client. Son cabinet s'est déplacé en septembre dernier à la chambre de l'instruction de Paris, qui examinait une demande de remise en liberté de Reda.

Enfin, Édouard Louis dit avoir « éprouv[é] ces dernières semaines la violence de la procédure judiciaire » et des « convocations permanentes », depuis l'arrestation de Reda en janvier 2016 : il a été auditionné une fois par le magistrat instructeur et soumis à une expertise psychologique. Il ne s'est pas rendu aux convocations qui devaient le confronter à son agresseur présumé. ♦